



**PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZÈRE

RECUEIL SPECIAL N° 44

Publié le 9 septembre 2021

ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende

*Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*



Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

☎ : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

PRÉFECTURE de la LOZÈRE

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL n° 44 Du 9 septembre 2021

SOMMAIRE

Direction départementale des finances publiques de la Lozère

- Liste des responsables de services bénéficiant d'une délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts
- Délégation de signature donnée par le responsable du Service des impôts des particuliers de MARVEJOLS
- Délégation de signature donnée par la responsable du Pôle de Contrôle de Revenus et Patrimoine de Mende

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOZÈRE
1^{ER} TER, BD LUCIEN ARNAULT
48000 MENDE

**LISTE DES RESPONSABLES DE SERVICES BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL
PRÉVUE PAR LE III DE L'ARTICLE 408 DE L'ANNEXE II
AU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS**

Prénom - NOM	Responsable des services
Mercédès DELPLA	Pôle de Contrôle et d'Expertise
Annette BARET	Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine
Patrick LIZZANA Sylvie FERRERE Simon BORD	Service des Impôts des Particuliers de : MENDE LANGOGNE MARVEJOLS
Mercédès DELPLA	Service des Impôts des Entreprises de MENDE
Danielle BORRELLI Philippe CHESI	Service des Impôts des Particuliers - Service des Impôts des Entreprises de: FLORAC ST CHELY D'APCHER
Alain KERGUEN	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement
Fabrice BARIDA	Pôle de recouvrement spécialisé

Cette liste sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Lozère.

A Mende, le 1^{er} septembre 2021,
L'Administratrice Générale des Finances Publiques,

SIGNE

Caroline PERNOT
Directrice départementale des Finances Publiques
de la Lozère

Le comptable, responsable du Service des Impôts des Particuliers de MARVEJOLS, 13 place du Barry 48100 Marvejols ,

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le Livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1: Délégation de signature est donnée à Madame Delphine NURIT, Contrôleuse principale des Finances publiques, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement du Responsable du Service des impôts des particuliers de MARVEJOLS :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 10 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 10 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000 € ;

6°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances;

7°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2: Délégation de signature est donnée à l'effet de signer::

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

2°) en matière de gracieux fiscal d' assiette et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après:

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
NURIT Delphine	Contrôleuse Principale	10 000,00 €	10 000,00 €	6 mois	3 000 €

Article 3: Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CRUVILLER Nathalie	Agent adm. Principale 1ère Cl.	2 000,00 €	2 000,00 €	3 mois	500 €
PELISSIER Frédéric	Agent adm. Principal	2 000,00 €	2 000,00 €	3 mois	500 €

Article 4: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Lozère

A Marvejols, le 01 septembre 2021

Le comptable, responsable
du Service des Impôts des Particuliers,

SIGNE
Simon BORD
Inspecteur des Finances Publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOZÈRE
1TER, BD LUCIEN ARNAULT
48000 MENDE

La responsable du Pôle de Contrôle de Revenus et Patrimoine de Mende, Cité Administrative , 9 rue des carmes.

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le Livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1: Délégation de signature est donnée à l'effet de signer:

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

2°) en matière de gracieux fiscal d' assiette et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

aux agents désignés ci-après:

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Karen ROPERS	Inspecteur	10 000,00 €	10 000,00 €
Catherine DUMASDELAGE	Contrôleur	10 000,00 €	10 000,00 €
Isabelle MILOT	Contrôleur	10 000,00 €	10 000,00 €
Laure GERME	Agent Principal	2 000,00 €	2 000,00 €
Cécile MIALON	Agent Principal	2 000,00 €	2 000,00 €

Article 2: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Lozère

A , le 06/09/2021

La responsable du Pôle de Contrôle Revenus et Patrimoine,

Annette BARET

Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques